

MAIRIE D'HAVELUY
- 5 9 2 5 5 -

☎ 03.27.44.20.99 - Fax 03.27.44.63.21

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009</p>
--

Le Conseil Municipal d'Haveluy s'est réuni le mardi 31 mars 2009 à 18 H 30 sous la présidence de son Maire, Bernard ETHUIN.

17 élus sur 23 étaient présents, 4 élus étaient excusés et avaient donné pouvoir : Madame GANNE Edith, Monsieur SMAL Philippe, Madame DEPRES Catherine et Monsieur HAMLAH Mustapha.

En préambule, le Conseil accepte à l'unanimité d'examiner le projet de délibération déposé sur table en début de réunion relatif à la cession des parcelles AC 608 et la 609 à Société d'HLM Maisons et Cités SOGINORPA.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 5 mars 2009 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

2 – Fixation des taux d'imposition locales :

Le Conseil adopte le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2009 :

- taxe d'habitation :	19,00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	30,49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	87,06 %

Ces taux restent inchangés depuis 2005.

3 – Vote du budget primitif 2009 :

Après une présentation par Monsieur RYCKELYNCK Jean-Paul, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 qui s'équilibre comme suit :

* Section de fonctionnement :

- Total des dépenses :	2 652 400 €
- Total des recettes :	2 652 400 €

* Section d'investissement :

- Total des dépenses :	386 600 €
- Total des recettes :	386 600 €

.../...

Ce budget est conforme à l'engagement pris lors de la dernière campagne des élections municipales de ne pas accroître la fiscalité directe locale, engagement tenu malgré la crise économique et le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités locales.

A noter parmi les dépenses de fonctionnement :

- le poste « emploi – Insertion » passe de 95 000 à 130 000 € pour accompagner les demandes d'emplois aidés en attente de la mise en oeuvre du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;
- la volonté de soutenir le mouvement associatif est confirmée avec l'inscription de 100 000 € au poste « subventions », soit le même montant qu'en 2008.

4 – Demande de création de la Commission Communale d'Aménagement Foncier formulée auprès du Conseil Général du Nord :

Suite à une réunion qui s'est tenue le 12 mars 2009 sur le thème du remembrement en Mairie de Wallers en présence des maires de Denain, Wallers, Hélesmes, d'un représentant du Conseil Général, de la CAPH, de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs d'Haveluy, le technicien du Conseil Général a exposé que le démarrage de l'opération d'aménagement foncier est subordonné à une délibération des conseils municipaux des communes concernées sollicitant du Département du Nord la création d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF).

Fort de ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du Conseil Général du Nord d'instituer, conformément aux dispositions du code rural, la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Monsieur le Maire déclare que grâce au remembrement la commune pourra retrouver son emprise foncière sur le Pavé Bernard HINAULT.

5 – Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Opération Solidarité Haveluy : | 300,00 € |
| - Harmonie municipale de Lieu Saint Amand : | 150,00 € |
| - Resto du Coeur Hainaut : | 500,00 € |
| - IRIS Environnement : | 2 350,00 € |
| - Club du 3ème Age « Loisirs et Détente » : | 950,00 € |
| - Amicale des Anciens Elèves et Amis du Lycée Kastler : | 400,00 € |

Messieurs CARRE et MARTINACHE, membres du Conseil d'Administration d'IRIS Environnement, n'ont pas participé au vote concernant la subvention à cette association.

Monsieur CARRE et Madame PARENT n'ont pas participé au vote de la subvention à Loisirs et Détente pour la même raison.

Le Conseil décide également à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750,00 € au Tennis Club d'Haveluy destinée à financer son action d'initiation au tennis des élèves de l'école du Centre.

6 – Centres adolescents 2009 :

L'Assemblée vote à l'unanimité les modalités d'organisation durant l'été 2009 de trois séjours pour adolescents en Bretagne, au Maroc et à Cuba ainsi que les tarifs de participation qui sera demandé aux familles.

Monsieur le Maire souligne que 46 à 47 jeunes sont d'ores et déjà inscrits à l'un ou l'autre de ces séjours.

7 – Provision pour risques et charges exceptionnelles :

Dans le respect du principe de prudence budgétaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la constitution d'une provision annuelle de 5 000,00 euros dans le cadre du contentieux ouvert par Monsieur le Préfet à l'occasion de la mise en oeuvre de la loi sur le Service Minimum d'Accueil dans les écoles.

8 – Accueil de 2 stagiaires au service informatique :

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention avec l'Université de Valenciennes afin d'accueillir en stage deux jeunes étudiants en informatique.

Le Conseil Municipal, considérant la législation relative à la gratification et au suivi des stages en entreprise, décide à l'unanimité de verser aux deux étudiants concernés une gratification fixée à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale à l'occasion du stage qu'ils doivent effectuer en Mairie du 6 avril au 6 juillet 2009.

9 - Cession des parcelles AC 608 et 609 à Maisons et Cités SOGINORPA :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à la société d'HLM Maisons et Cités SOGINORPA les parcelles AC 608 et 609 situées rue Paul Vaillant-Couturier afin de permettre à cet organisme d'améliorer son projet immobilier envisagé sur la parcelle voisine cadastrée section AC 494 lui appartenant.

Suite à l'estimation fournie par France Domaine, le Conseil fixe le montant de la cession de cet ensemble immobilier d'une superficie de 2165 m² à 100 000,00 euros.

Cette délibération annule et remplace celle du 27 novembre 2008 de même objet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la réunion à 19 H 30.